

Le sujet accapare la vie des élus des grandes collectivités territoriales : comment faire face au désengagement financier progressif de l'Etat ? C'est pour préparer l'avenir et mutualiser leurs moyens que la [CCI 31 - CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE TOULOUSE](#) / T : 08.10.36.37.38 et la [COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULOUSE METROPOLE](#) / T : 05.81.91.72.00 ont signé le 30 juin dernier une déclaration commune. Pour les 2 organismes, les priorités de travail sont les suivantes : -Organiser un rayonnement qui rende la métropole toulousaine visible -Évaluer et agir sur la mise en réseau des métropoles françaises et leurs connexions européennes et internationales - Développer des filières d'excellence en synergie avec les entreprises et le milieu de la recherche universitaire - Mutualiser les moyens d'action entre CCI et Métropole pour aider les entreprises à l'international. Alain Di Crescenzo, patron de la CCI milite pour un statut spécifique des CCI métropolitaines. [www.toulouse.cci.fr](http://www.toulouse.cci.fr) [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)